

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Mr Coincenot Yves, Mme Drezet Stéphanie, Mme Garitan Marie-Françoise, Mme Guillemain Annie, Mr Hego Philippe, Mme Lalorcey Lucie, Mr Migard Patrick, Mr Rolland Michel, Mr Smagghe Philippe.

Excusés : Mr Bailly-Maitre Florian représenté par Mr Coincenot Yves, Mr Bole Alexandre représenté par Mr Michel Rolland, Mme Guelle Rachel, Mr Lombardot Damien, Mr Sanchez Joseph représenté par Mr Smagghe Philippe.

Absents :

Mme Drezet Stéphanie a été nommée **secrétaire de séance**.

Demande de subvention aménagement RD 228

Dans le cadre de son projet d'aménagement de sécurisation sur la RD 228 qui traverse la commune, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur ce sujet, décide d'arrêter le projet de financement comme suit :

Recettes prévisionnelles		Dépenses	
Fonds propres	121 325.50	Aménagements RD 228	364 821.00
Subvention amendes de police	7 500 .00		
Subvention aménagement abri bus	35 995.50		
Emprunt	200 000.00		

Afin de financer ces travaux le Conseil Municipal sollicite l'octroi de subventions aussi hautes que possible, au titre des amendes de police et des aménagements d'abris bus, auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Navette bus Besançon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas renouveler son adhésion à la convention établie par le Conseil Départemental (avec les communes de Fraisans, Dampierre, Courtefontaine et Salans), concernant le service de transport bimensuel entre Salans et Besançon.

Adopté avec 1 abstention et 11 voix pour.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le compte administratif 2015 présenté par Mr le Maire est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015 du trésorier est adopté à l'unanimité.

Le vote du budget primitif 2016 est reporté à la séance du 12 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Philippe Smagghe